

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 510 370

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 81 15312

(54) Meuble en bois modulaire industrialisable pour stockage et présentation de produits destinés à la vente.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 B 46/00, 45/00; A 47 F 7/00.

(22) Date de dépôt..... 31 juillet 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 5 du 4-2-1983.

(71) Déposant : RIMPOT Alain Louis Clément. — FR.

(72) Invention de : Alain Louis Clément Rimpot.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : L. Delelis-Fanien,
23, place du Bas-des-Lices, 35000 Rennes.

DESCRIPTION

A - Meuble en bois modulaire industrialisable pour stockage et présentation de produits destinés à la vente.

B - La présente invention est de type : "Menuiserie Industrielle". Il s'agit d'un meuble en bois modulaire, proliférant, multifonctionnel industrialisable dont la livraison en pièces détachées permettra à l'utilisateur un stockage, une manutention, un transport et un montage de l'ensemble simple, rapide et efficace.

C - Dans les meubles connus de ce genre, il s'agit de meubles, soit à assembler sur place entièrement par un homme du métier, soit de meubles préparés en usine, mais dont les pièces doivent être assemblées par un homme du métier, soit de meubles livrés finis mais lourds et de manutention difficile, soit encore de meubles en pièces détachées qui nécessitent des instruments ou des fournitures métalliques ou synthétiques pour en finir le montage.

Ces meubles de surcroît n'offrent pas tous l'avantage d'être modulaires, proliférants, évolutifs, multifonctionnels et industrialisables.

20 Leurs fonctions sont souvent précises, fixées, pré-déterminées et ne peuvent être modifiées sans l'intervention d'un homme du métier.

D'autre part, ces meubles en pièces détachées manquent souvent de stabilité et de solidité.

25 Il faut noter encore que ces meubles sont d'un coût élevé soit du fait de leur fabrication artisanale, soit du fait que leur système de montage soit insuffisamment élaboré pour la fabrication en série.

Le système de meubles en bois modulaire proliférants, évolutifs multifonctionnels et industrialisables, selon l'invention, permet d'éviter ces inconvénients.

Il faut spécifier que ce ne sont pas seulement les éléments du système qui caractérisent l'invention, mais la combinaison de ces éléments entre eux.

35 De plus, il faut rappeler qu'à sa sortie d'usine ce meuble, tout en bois, ne nécessite en aucun cas l'intervention d'un homme du métier pour être assemblé.

Ce meuble se décrit comme ci-dessous dans l'état actuel de son évolution :

un cadre en bois de trou (A1) dans lesquels viennent s'emboiter trois types de barreaux (C1 - C2 - C3) ; 2 filtrés à chaque extrémité, l'un rond et l'autre carré, d'un profilé spécial pour des fonctions particulières. Le troisième sera rond et lisse pour des assemblages plus simples.

Ces trois barreaux seront d'égale longueur de manière à conserver le caractère universel du système.

10 Ce meuble sera livré avec une clé en bois afin de faciliter le serrage des écrous.

- Les solutions apportées par l'invention sont d'ordre industriel et d'ordre utilitaire.

Pour ce qui est d'ordre industriel, :

15 ce meuble simplifie la tâche des ouvriers et diminue considérablement leur temps de main d'œuvre en usine.

ce meuble peut à l'aide de machines-outils être fabriqué en très grande série.

20 Ce meuble de part ses caractéristiques industrielles diminue le coût de la fabrication de plus de 50 % par rapport à un meuble du même type, mais de fabrication artisanale, coût pouvant se réduire encore davantage suivant l'importance de l'usine qui en assurera la fabrication et le nombre de séries.

Pour ce qui est d'ordre utilitaire :

25 - Montage simple pour toute personne,

- Possibilité de modifier à volonté les fonctions du meuble,

- Possibilité de faire proliférer le meuble autant qu'il le sera désiré.

- - Démontage rapide du meuble.

30 Il faut noter également que la technicité du meuble n'altère en rien ses qualités esthétiques.

POUR CONCLURE :

Il faut dire que ce meuble étudié à des fins de présentation et de commercialisation de produits destinés à la vente au grand public aura, par son caractère spécifique, c'est à dire, modulaire, proliférant, évolutif, multifonctionnel et industrialisable) la particularité de s'adapter à d'autres secteurs à définir ultérieurement, tel que tout aménagement intérieur public et privé sous forme de sièges, tables,

lits et meubles de stockage, présentation et rangement divers.

De surcroît, ce meuble a été conçu de manière à recevoir tout accessoire complémentaire permettant d'élargir ses possibilités suivant l'usage qui en sera fait et particulièrement de support publicitaire.

DESCRIPTION DU PROTOTYPE

Voir plans et photos.

Ce meuble en l'état actuel est composé de :

I - 2 cadres en sapin (Planche 1/2 Ref. A.1) 229,5 Cm X 70 Cm, 10 percés de 38 trous de 28 Mm de section et d'écartement d'axe en axe de 14,5 Cm. Ce cadre en sapin sera de section 4,5 Cm X 12 Cm, muni de feuillure à l'intérieur et de part et d'autre, afin de recevoir les fonds de cadre (Planche 1/2 Ref. D1) de 8 Mm d'épaisseur et prévu aux dimensions 480 Cms X 207,5 Cms.

II - 14 barreaux carrés de section : 45 Mm X 45 Mm (Pl. 1/2 - Ref. C1) en hêtre - (Planche 2/2 détail) de 126,8 Cm de profilés spéciaux, filtrés à chaque extrémité et munis d'écrous en bois à 6 pans.

Chaque barreau carré sera muni de 2 rainures de 8 Mm pour recevoir les coulisseaux (Pl. 1/2 Ref. D5) et d'une feuillure de 12 Mm pour recevoir les tablettes hautes et basses et intermédiaires (Pl. 1/2 Ref. D.2 - D.4)

III - 2 barreaux ronds en hêtre filtrés à chaque extrémité, avec écrou bois (hêtre également) de 35 Mm X 35 Mm, permettant par exemple l'accrochage de store (Voir exemple Pl. 1/2 Ref E et G. ainsi que photographies)

IV - 2 tablettes haute et basse (Pl. 1/2 Ref. D4) venant s'insérer dans la feuillure des barreaux carrés (Ref C.2) haut et bas du modèle.

V - 2 panneaux de fond de cadre (Pl. 1/2 Ref D.1) venant s'insérer dans les feuillures du cadre (A1) prévues à cet effet.

VI - une cloison centrale (Pl. 1/2 Ref. D6) reposant sur la tablette basse (D4)

VII - 10 tablettes intermédiaires (Pl. 1/2 Ref D2) venant s'insérer dans les feuillures des barreaux carrés et posées de part et d'autre de la cloison centrale (D.6) venant ainsi bloquer les fonds de cadre (D1) et la cloison centrale (D6)

VIII - 12 fonds de casier (Pl. 1/2 Ref. 3D) s'emboitant dans les rainures des barreaux carrés (C1) prévues à cet effet.

IX - 12 coulisseaux (Pl 1/2 Ref. D5) pouvant servir de support déchantillon dans le cas de vente de papier peint par exemple, ou bien de porte) s'emboitant dans les rainures des barreaux carrés (C1) prévues à cet effet.

L'assemblage de ces pièces détachées est possible à quiconque, 5 sans formation particulière (une clé en bois étant livrée avec l'ensemble pour faciliter le serrage des écrous)

Les éléments étant sufisamment légers, le montage est simple, rapide et efficace.

La planche dessinée explicative de l'abrégé en facilitera la 10 compréhension.

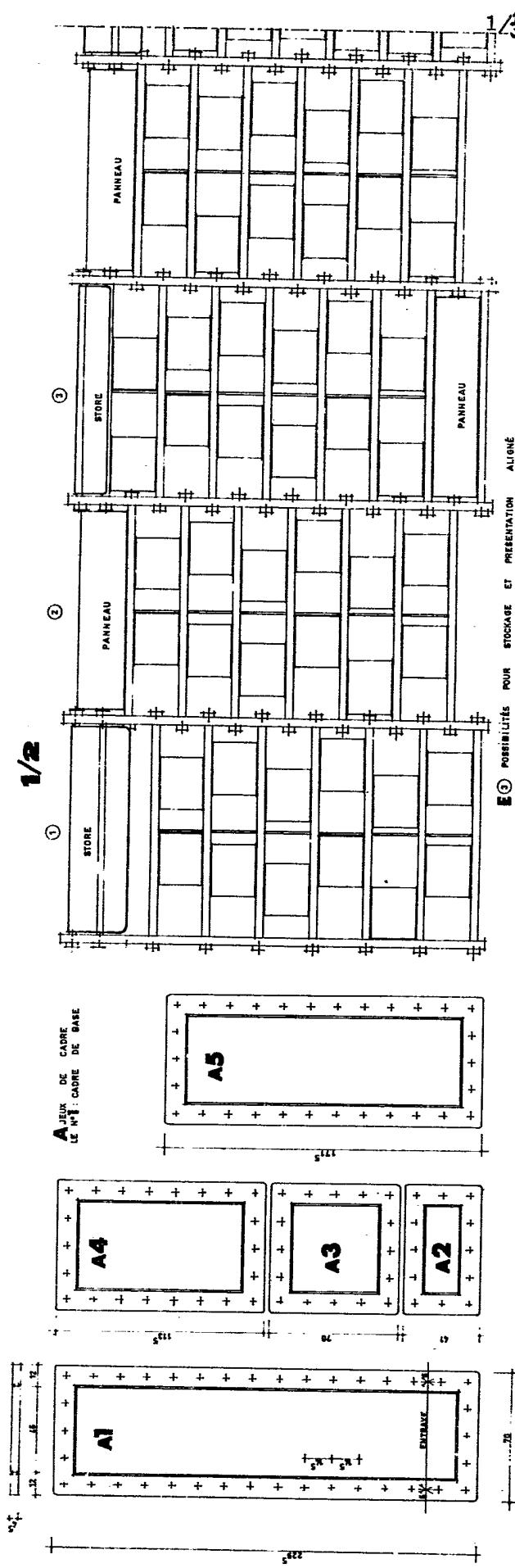
Il faut noter que le prototype réalisé à l'aide de ces plans joints au dossier a été assemblé sans aucun problème.

Ce meuble, de par sa conception possède toutes les qualités requises pour être fabriqué en grande série, étant composé d'élé- 15 ments dont la fabrication en usine réduit coût et maind'oeuvre.

REVENDICATION.

Meuble en bois modulaire industrialisable pour stockage et présentation de produits destinés à la vente et permettant en sortie d'usine une livraison en pièces détachées avec stockage, manutention, transport et montage de

- 5 l'ensemble, simple, rapide, efficace et ne nécessitant aucunement l'intervention d'un homme de métier, caractérisé en ce qu'il comprend :
- des cadres de bois percés de trous (A1), des barreaux en bois ronds et carrés à tiges filées et écrous en bois (C 10 C2), des panneaux divers (D1 D2 D3 D4 D5 D6).
 - des barres simples (B1 B2 B3 B4 B5) percées de trous,
 - des barreaux lisses (C3)
 - des boulons de raccordement (P12/2 ref H) pour liaisonnement de barre (B1) et cadre (A1)
 - 15 - des triangles de raccordements (P12/2K) pour assemblage cadre (A1) et barre (B1) à 45 et 90°
 - certains accessoires complémentaires permettant d'élargir ses possibilités à des fins publicitaires ou autres (stabilisateurs, panneaux).

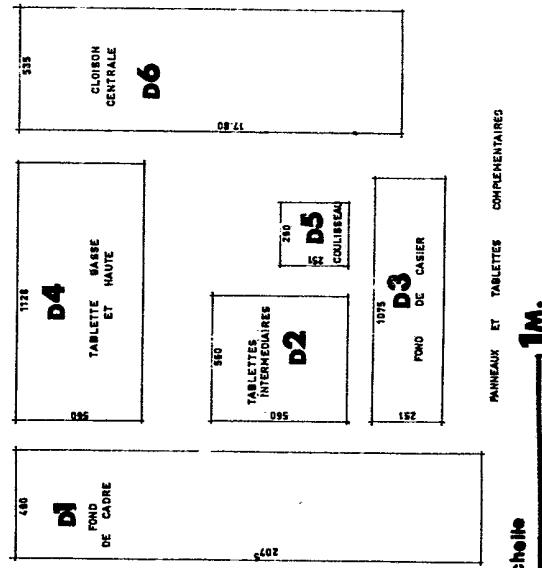


-13

2510370

	<p>PROJET: meuble modulaire industrielisable pour présentation et stockage de papier peint</p>	<p>CONCEPTION DESIGN Alain RIMPOT architecte</p>
	<p>date de validité et éch.: 1/10</p>	

3 POSSIBILITÉS POUR STOCKAGE ET PRÉSENTATION ALIGNÉE



B1-B5 POSSIBILITÉS POUR STOCKAGE ET PRÉSENTATION ALINÉE

A2 Détail de la fixation des étagères

B POSSIBILITÉS POUR STOCKAGE ET PRÉSENTATION ALINÉE

C PLAN DU MODULE DE BASE

D BARREAU (VOIR DÉTAILS)

1 BARREAU CARRÉ FILETAGE + ECRU

2 BARREAU ROND FILETAGE + ECRU

3 TORILLON SANS FILETAGE

2/3

échelle (details) : grandeur réel 10 CM.

echelle: — 1m.

Technical drawing showing a bridge assembly. The drawing includes a vertical column with a height of 110 and a horizontal distance of 45. A 'triangle de recordement' (recording triangle) is indicated with a vertical line and a horizontal line. The assembly type is labeled 'TYPE D'ASSEMBLAGE'. A scale bar at the bottom left indicates 'echelle: 1M.' (scale: 1M).

PROJET: meuble modulaire hôtelable/stockable pour présentation et stockage de papier peint	
date 20 juillet 81 éch.: 1/10 details 1/1	CONCEPTION DESIGN Alain RINOT architecte

ન્યૂઝીલેન્ડ

DE MULON
MARNE
POUR RECUEILLIR
SIMPLE ET
CAIRE

BANNEAU
RONDO
SANS ECRAN

The technical drawing illustrates a bridge deck structure with two main panels, C2 and D, arranged side-by-side. Panel C2 on the left has a height of 30 and a width of 10. Panel D on the right has a height of 45 and a width of 10. Both panels feature a central vertical column labeled 'A' and a horizontal column labeled 'B'. The top of each panel is labeled 'BARRIER' and 'MONO'. The bottom of each panel is labeled 'LADDER'. A vertical dimension line between the two panels indicates a height of 67 7/8. A horizontal dimension line at the bottom indicates a total width of 20. A small rectangular cutout is shown at the bottom left of panel C2.

A technical line drawing of a vertical rectangular component. It features a central vertical slot with a width of 10 mm. At the top and bottom edges, there are two horizontal flanges. The top flange has a height of 10 mm and a thickness of 10 mm. The bottom flange has a height of 10 mm and a thickness of 10 mm. The overall height of the component is 100 mm. The drawing uses fine lines and cross-hatching for detail.

**ASSEMBLAGE
POUR
ILOT
D'ANGLE**

- 100 -

